

TRAIL DE LA BASTIDE DE MOLIERES

Molières le 19 mai 2024

Présentation et Organisation :

Le Conseil Départemental de la Dordogne, en partenariat avec la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord, a créé un ensemble de circuits permanents de Trail. Molières est l'un des deux points d'entrée du 2^{ème} site avec 2 circuits permanents de Trail l'un de 15 km, l'autre de 30 km.

L'association des Amis de la Bastide de Molières (ABM) organise le dimanche 19 Mai 2024 à Molières (24480) une journée « Trail de la Bastide de Molières » pour l'inauguration du parcours permanent de 30 km DORDOGNE PERIGORD TRAIL « BASTIDES DORDOGNE PERIGORD ». Les courses du 19 mai 2024 traverseront également les communes de Badefols sur Dordogne, Pontours, Couze, Bourniquel et St Avit Sénieur.

1 - REGLEMENT :

1.1) Les épreuves :

- A la poursuite du Coulobre-solo. Circuit « noir » de 30 km et 619 m de dénivelé positif, ouvert aux concurrents (SE : nés en 2004 ou avant). Épreuve chronométrée avec classement.
Une barrière horaire est mise en place au km20 après 3h00 de course. Le dossard et la puce seront récupérés, une navette sera mise en place pour leur rapatriement à la Place de la Bastide. Il est entendu que, à partir de 12h30, les coureurs qui ne se sont pas encore présentés au km20 ne font plus partie de la compétition et l'organisateur décline toute responsabilité les concernant.
- A la poursuite du Coulobre-équipe. Circuit « noir » de 30 km et 619 m de dénivelé positif, ouvert aux équipes de 3 concurrents, (homme, femme ou mixte) nés en 2008 ou avant. Épreuve chronométrée avec classement. Le premier relai de 10 km de 208 m de dénivelé positif se fait depuis le départ sur la place de la Bastide jusqu'au au lieudit Petite Eglise de St Front. Le deuxième relai de 10 km de 224 m de dénivelé positif se fait depuis le lieudit Petite Eglise de St Front jusqu'au au lieudit la Vache Pendue. Le troisième relai de 10 km de 187 m de dénivelé positif se fait depuis le lieudit la Vache Pendue jusqu'à l'arrivée sur la place de la Bastide.
- Boucle des 2 Forteresses. Circuit « bleu » de 15 km : dont 234 m de dénivelé positif, ouvert aux concurrents nés en 2006 ou avant. Épreuve chronométrée avec classement.
- Boucle des Ribettes. Circuit d'environ 10 km ; une épreuve de randonnée à allure libre non chronométrée et non classée, ouverte aux personnes de plus de 18 ans à la date de l'épreuve, ou mineur de plus de 16 ans accompagné par un adulte.

- Boucle de Gaulhiac. Circuit d'environ 3,3 km. Une randonnée à allure libre avec découverte du petit patrimoine, ouverte à tout public (mineurs sous la responsabilité d'un adulte).

Pour toutes ces épreuves l'inscription est obligatoire, voir article 4.

Le parcours « A la poursuite du Coulobre », solo hommes et femmes ou en équipe hommes, femmes ou mixte, suit un balisage permanent numéroté « 6 » et de couleur noir. Le parcours Boucle des 2 Forteresses suit un balisage permanent numéroté « 5 » et de couleur bleue. Il appartient aux coureurs de respecter strictement les balisages mis en place, ainsi que les recommandations d'avant course des organisateurs et les consignes des bénévoles. Un affichage complet des parcours, sous forme de carte, sera à la disposition des coureurs sur le site de départ ainsi que sur celui du retrait des dossards. Deux ravitaillements (liquide + solide) sont prévus sur le parcours de 30 km, le premier à la petite Eglise St Front au 10^{ème} km, le deuxième au lieudit La vache pendue au 20^{ème} km. Un ravitaillement (liquide + solide) est prévu à Badefols sur le parcours de 15 km au 7^{ème} km.

1.2) Les récompenses :

Les trois premières femmes et trois premiers hommes au scratch des courses « solo » de 30 km et 15km seront récompensés.

La première équipe homme, première équipe femme et première équipe mixte de la course « équipes » de 30 km seront récompensées.

1.3) Les horaires :

Les départs et arrivées se feront sur la place de la Bastide de Molières :

- 8H15-9h15 retrait des dossards et puces de chronométrage. Des boissons chaudes et froides et des biscuits seront à la disposition, dans la salle des Fêtes, des coureurs et randonneurs inscrits
- 9h00 heures inauguration du circuit de 30 km
- 9h30 départ de « A la poursuite du Coulobre solos et équipes » boucle de 30 km
- 9h45 départ de la boucle des 2 Forteresses de 15 km.
- 10H départ de la randonnée Boucle des Ribettes (environ 10 km).
- 10h15 départ de la randonnée Boucle de Gaulhiac d'environ 3,3 km.

1.4) Les inscriptions et tarifs :

Les inscriptions pour les épreuves se font sur OK-Time

<https://ok-time.fr/competition/trail-de-la-bastide-de-molieres/>

Le tarif est de 15 € par personne pour la course de 30 km solo réservation en ligne jusqu'au 18 mai

Le tarif est de 40 € par équipe de 3 coureurs de 16 ans et plus pour la course de 30 km équipe réservation en ligne jusqu'au 18 mai

Le tarif est de 10 € par personne pour la course de 15 km, réservation en ligne jusqu'au 18 mai

Le tarif est de 5€ par personne pour la randonnée de 10 km réservation en ligne jusqu'au 18 mai

Le tarif est de 2€ par personne de plus de 12 ans pour la randonnée de 3,3 km réservation en ligne jusqu'au 18 mai. Gratuit pour les moins de 12 ans accompagnés d'adultes.

L'inscription est possible le matin même avant 9h00, le tarif sur place est de 17€ par personne pour la course de 30 km solo, 45 € par équipe pour la course de 30 km équipe de coureurs de 16 ans et plus, 12 € par personne pour la course de 15 km et 6 € par personne pour la rando de 10 km, 2,5 € par personne de 12 et plus pour la rando de 3,3 km.

1.5) Le retrait des dossards se fait de 8h15 à 9h15 à l'accueil sur le site de départ.

Engagement moral - ***Tous les concurrents s'engagent à respecter :***

- ✓ Le code de la route aux passages des intersections,
- ✓ Les autres concurrents,
- ✓ L'organisation et les bénévoles,
- ✓ La décision des médecins,
- ✓ La population locale,
- ✓ La nature et les sites dans lesquels ils évoluent,
- ✓ Ne pas tricher (sous toute forme que ce soit),
- ✓ Aider les autres concurrents en cas de difficulté.

1,6) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société OK Time via des puces électroniques. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent. En cas de non restitution du transpondeur à l'arrivée sera facturé 10 euros au coureur

1,7) Barrière horaire

Concernant les 2 épreuves à la poursuite du Coulobre, solos et équipes, une barrière horaire sera appliquée au 20^{ème} km. Tout concurrent se présentant à ce point du circuit au-delà de 3 heures après le départ, soit à 12h30 devra remettre son dossard et la puce de chronométrage aux bénévoles présents. Il sera alors considéré hors course.

2 - DISQUALIFICATION :

Tout manquement au règlement, à l'éthique ou toute forme de triche engage le concurrent à l'un des deux parcours à une éventuelle sanction pouvant aller du simple avertissement à la disqualification immédiate.

Sont rendus éliminatoires :

- ✓ Le non-respect du règlement et de l'éthique du coureur,
- ✓ Le refus de se laisser contrôler,
- ✓ Tout jet de débris sur le parcours,
- ✓ Non-assistance à personne en danger,
- ✓ Tout déplacement des balises,
- ✓ L'absence de dossard,
- ✓ Echange de dossard,
- ✓ Utilisation d'un moyen de transport alors que le concurrent est encore en course,
- ✓ Accompagnement,
- ✓ Refus d'un éventuel contrôle anti dopage.

3 - ETHIQUE :

Tous les concurrents et l'équipe d'organisation doivent s'engager à respecter l'environnement.

4 - CERTIFICAT MEDICAL ET/OU LICENCE :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- **soit, pour les participants majeurs**, d'avoir adhérer au PPS (Parcours Prévention Santé) de la FFA.

ATTENTION : les autres licences délivrées par la FFA santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées.

- D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la-**non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations suivantes** :
 - Fédération des Clubs de la Défense (FCD)
 - Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)
 - Fédération Française Handisport (FFH)
 - Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN)
 - Fédération Sportive des ASPTT
 - Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
 - Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
 - Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)

5 - SECURITE - ASSURANCES ET RESPONSABILITE :

La sécurité est assurée par un réseau de poste de signaleurs-orienteurs, d'ouvriers et de serre-file.

Une équipe médicale sera présente pendant toutes les épreuves du jour de course et sera assurée par la Croix-Rouge, Direction Territoriale de l'Urgence et du Secourisme.

Toutefois ces dispositifs ne sauraient remplacer la vigilance des participants et des membres de l'organisation.

Le médecin officiel et/ou la Sécurité Civile sont habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve, mettant en danger, tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Un réseau de communication relie le PC Course, à l'équipe médicale, le directeur de course, les postes de contrôle ravitaillement et les signaleurs-orienteurs.

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des responsables de l'épreuve.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de routes ou de chemins.

Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger.

Il appartient au coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel au secours en :

- se présentant à un membre de l'équipe de couverture médicale,
- appelant le PC course,
- demandant à un autre coureur ou marcheur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur ou marcheur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite.

Les activités de l'association sont couvertes par une assurance Multirisque Association auprès de AXA, n° de contrat 3908462804.

Assurance dommages corporels :

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres coureurs de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur elle et sur autrui.

Annulation par l'organisateur

➤ *Nous nous réservons le droit d'annuler cette manifestation si nous estimons que les conditions d'organisation, météorologiques ou sanitaires ne sont pas réunies pour tous.*

Si l'annulation a lieu avant 19 février 2024, les inscriptions seront intégralement remboursées (hors frais d'inscription). Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Annulation par un concurrent

L'inscription est ferme et définitive.

Elle sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical mentionnant le fait de ne pas pouvoir pratiquer une activité sportive.

Un concurrent peut céder son dossard à un remplaçant à condition que l'organisateur ait été contacté pour lui communiquer les, nom, prénom, date de naissance et certificat médical du remplaçant

6 - DROIT A L'IMAGE :

Les concurrents, une fois engagés, autorisent l'organisation à utiliser leur image pendant et après l'épreuve.

Si toutefois, ils ne souhaitent pas que leur image soit utilisée, ils devront le faire savoir auprès de l'organisation par e-mail dans les 2 mois précédant la course.

7 - ABANDONS :

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelques raisons que ce soient, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au Poste de Contrôle ou Ravitaillement le plus proche. Le dossard doit être ôté pour éviter toute confusion.

L'organisation mettra en place un moyen de rapatriement pour le coureur **qu'en cas de force majeure et sur avis de l'équipe médicale.**

Dans tous les autres cas, les coureurs rentreront à Molières par leurs propres moyens.

8 - CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT :

Les trails (courses ou randonnées) évoluent dans des paysages uniques et des sites privilégiés ouverts gracieusement par des communes.

Les courses se déroulent en grande partie dans des chemins ruraux. Leurs tracés prennent en compte leurs contraintes et particularités.

Aussi, il vous est demandé de ne pas quitter les sentiers balisés.

Afin de conserver cette biodiversité unique, il est impératif de ne laisser aucune trace de votre passage :

- utilisez les gobelets « éco » fournis par l'organisation sur les ravitaillements
- ramenez vos déchets personnels,
- interdiction de cueillir des fleurs ou couper la végétation environnante,
- respectez les accès privés ou publics,
- stationnez vos véhicules sur le parking communal ou sans occasionner de gêne à la circulation. La place de la Bastide sera fermée au stationnement des véhicules le jour des épreuves.
- tenez vos animaux en laisse, (pas de divagation),
- respectez les habitants et les autres utilisateurs de la nature.

Il est également fait appel à la **responsabilité environnementale** de chacun sur le parcours.

De votre comportement dépendra la qualité de cette manifestation.

Dans le cadre de ces courses, les concurrents, enfants ou adultes, s'engagent à respecter le règlement de cette manifestation.

9 – APRES L'EFFORT....

Le Poquelin (bar-restaurant), le Magasin Général (épicerie associative) le bar d'ABM et des food-trucks seront à la disposition des coureurs, randonneurs, supporters, spectateurs et bénévoles

10 –RENSEIGNEMENTS

evenement.abm@gmail.com

www.lesamisdelabastide.com

<https://www.molieres.fr>

OK-Time : contact@ok-time.fr